

## Égalité salariale : la MAIF obtient une note globale de 99/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes

**La MAIF obtient un score maximal sur la quasi-totalité des critères retenus par le Gouvernement.**

Devançant l'échéance fixée par la loi, la MAIF fait le choix de partager sa note avant le 1<sup>er</sup> mars 2019 et réaffirme son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes.



### Un engagement au long cours de la MAIF pour l'égalité professionnelle

La MAIF s'est engagée, par le biais d'accords signés en 2012, 2014 et 2017, sur cinq domaines d'action prioritaires (au-delà des obligations légales) en matière de promotion de la mixité et de l'égalité professionnelles :

- le **recrutement**, pour assurer l'égalité de traitement des candidatures,
- la **rémunération**, pour garantir les principes d'égalité tout au long de la carrière,
- la **promotion professionnelle**, pour faire bénéficier aux femmes et aux hommes des mêmes possibilités de parcours professionnels, d'évolution de carrières et d'accès aux postes à responsabilités,
- **l'exercice de la responsabilité familiale**, pour réduire les contraintes liées à la parentalité,
- la **violence conjugale et familiale**, pour apporter une attention toute particulière à cette problématique sociale complexe.

Par ailleurs, depuis le 21 mars 2016, la MAIF possède son réseau féminin baptisé Alter Natives. Ce réseau, composé de 41 référentes et contributrices, est un espace de rencontres où les femmes peuvent échanger entre elles et partager leur expérience.

### Indicateurs de mesure

Les cinq indicateurs retenus par le Gouvernement pour construire l'index et leur pondération respective sont :

- l'écart de rémunération (40%),
- l'écart de répartition des augmentations (20%),
- l'écart de répartition des promotions (15%),
- le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité (15%),
- le nombre de femmes et d'hommes dans les dix plus hautes rémunérations (10%).

### L'égalité professionnelle femmes-hommes, grande cause nationale du quinquennat

L'index de l'égalité femmes-hommes fait partie des mesures adoptées dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, portée par Muriel Pénicaud et Marlène Schiappa et promulguée le 5 septembre 2018. En application de la loi, les 1 400 entreprises de plus de 1 000 salariés doivent publier au 1<sup>er</sup> mars leur note globale sur leur site et entreprendre des actions correctives si nécessaire.



assureur militant



**Evelyne Llauro-Barres**  
Directrice des Richesses Humaines

« Notre score est le fruit des efforts entrepris par la MAIF depuis plusieurs années en faveur de l'égalité professionnelle, à tous les niveaux de l'entreprise. Parmi nos derniers engagements pris en 2017 figurent par exemple des mesures autour de la maternité/paternité/adoption et de la prévention des agissements sexistes. Alors bien sûr, cette note élevée est une source de satisfaction, mais aussi une incitation à poursuivre nos efforts au cours des prochaines années pour maintenir un niveau d'exigence élevé à propos de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette attention répond à notre volonté stratégique d'avoir, dans toutes nos activités, un impact positif sur notre écosystème. »

#### A propos de la MAIF



5<sup>ème</sup> assureur automobiles et 1<sup>er</sup> assureur du secteur associatif, la MAIF couvre l'ensemble des besoins de plus de 3 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...). La mutuelle est régulièrement plébiscitée en matière de relation clients où elle arrive en tête des sociétés françaises, tous secteurs confondus. En 2017, le groupe MAIF a réalisé un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros. Plus d'informations sur : [www.maif.fr](http://www.maif.fr)

#### Contacts Presse MAIF

**Garry Ménardeau**

garry.menardeau@maif.fr  
05 49 73 75 86

**Sylvie Le Chevallier**

sylvie.le.chevallier@maif.fr  
05 49 73 75 60

#### Contacts Presse CLAI

**Pierre Marié**

maif@clai2.com  
06 99 37 64 95